Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID: 035-213500192-20230919-07_10_2023-DE

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

Date d'affichage

Nombre de conseillers

15/09/2023

21/09/2023

En exercice : 19 Présents : 17

Votants

: 19

L'an deux mil dix vingt trois

Le 19 septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS:

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, JOUAUX Laëtitia DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés: ISAMBARD Albert, SAINT MLEUX Xavier

ABSENTS: Néant

POUVOIR: SAINT MLEUX Xavier donne pouvoir à BERTAUX Delphine, ISAMBARD Albert donne pouvoir à Séverine LEGOUT

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N° 07-10-2023 – Proposition de représentants au Scot et au Smictom

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes est représentée par des élus municipaux dans des syndicats, notamment au Syndicat du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (Smictom) du Pays de Fougères.

Bien que désignés par la Communauté de Communes les représentants peuvent être proposés par les conseils municipaux.

Monsieur le Maire précise

- qu'au Scot les élus Bazougeais siégeant pour le compte de la Communauté de Communes sont :
 - o Titulaire: Aline Guiblin
 - Suppléant : Nathalie Bondiquel
- qu'au Smictom les élus Bazougeais siégeant pour le compte de la Communauté de Communes sont :
 - Titulaires : Pascal Hervé et Chantal Launay
 - o Suppléant : Albert Isambard et Elodie Sachet

Monsieur le Maire précise que Mme Guiblon, Mme Bondiguel, Mme Launay lui ont fait part de leur souhait de mettre fin à leurs fonctions représentatives de la Communauté de Commune dans ces instances et que Mme Sachet n'est plus conseillère municipale suite à sa démission en date du 02 février 2022. En conséquence Couesnon Marches de Bretagne devra procéder à leur remplacement.

Envoyé en préfecture le 29/09/2023 Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID: 035-213500192-20230919-07_10_2023-DE

A cet effet le conseil municipal peut soumettre des propositions de noms que le conseil communautaire sera libre de suivre ou non.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 absentions), le Conseil Municipal

Décide de proposer à Couesnon Marches de Bretagne les noms suivants : Scot du Pays de Fougères :

Titulaire : Fabienne LandaisSuppléant : Pierre Alexandre

Simctom du Pays de Fougères :

o Titulaires : Pascal Hervé et Albert Isambard

o Suppléant : Fabienne Landais et Guy Le Gonidec

Demande à monsieur le Maire de faire connaître ces propositions à monsieur le Président de Couesnon Marches de Bretagne

La Secrétaire de Séance Marie-Claude DURAND

Juand

Le Maire Pascal HERVÉ